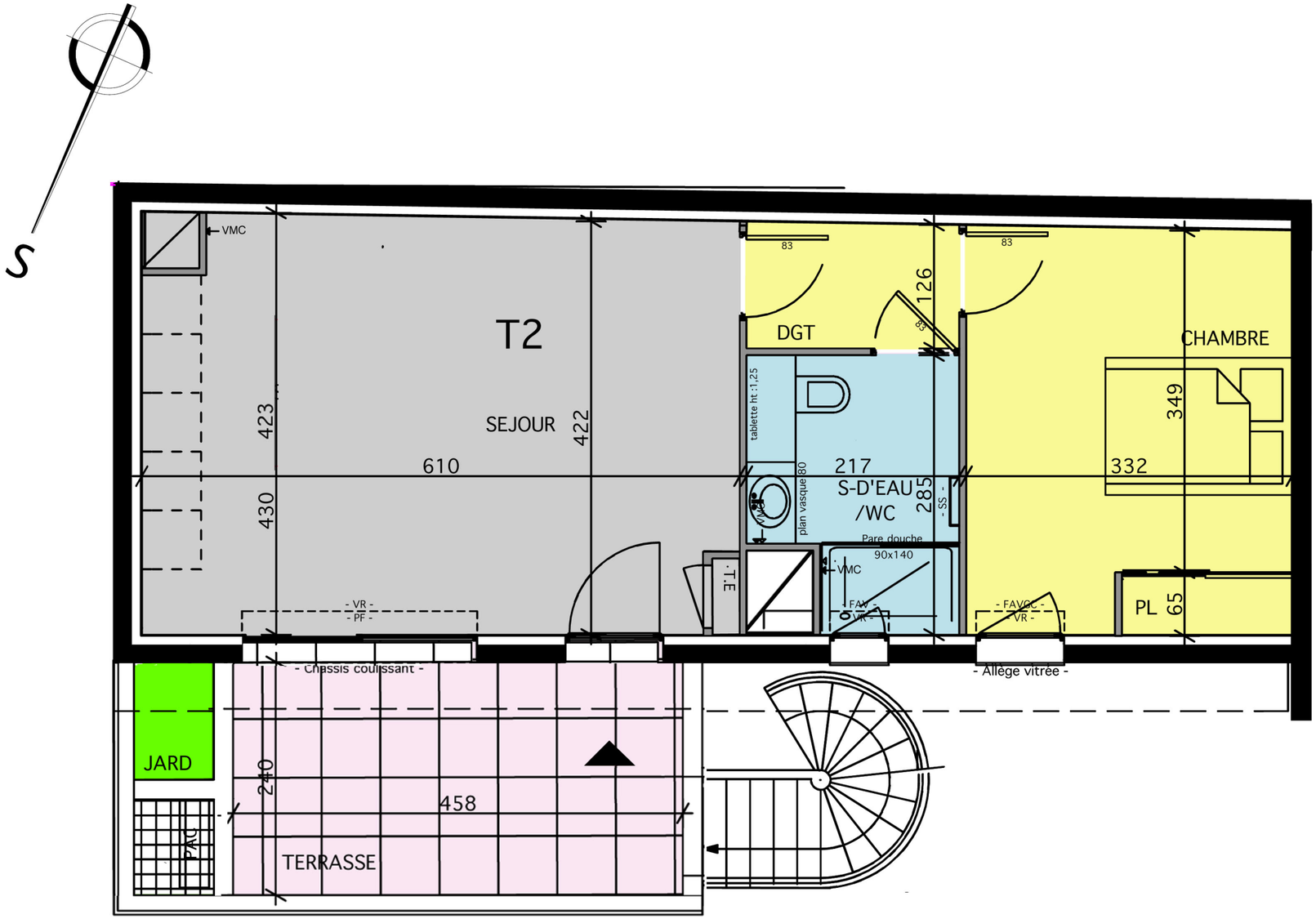

PF : Porte Fenêtre
PFAV : Porte Fenêre à Vantaux
FAV : Fenêtre à vantaux
FOB : Fenêtre oscillo -battant
PFGC : Porte-Fenêtre Garde corps
FAVGC : Fenêtre à vanaux Garde corps
FOBGC : Fen[illegible] Garde corps

0 1m 2m

Nota : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation , pour les dimensions libres (y compris hauteur d'allèges) , positions des baies et équipements .Les surfaces et les côtes données sont approximatives.Les éléments de mobilier représentés ne sont pas livrés. L'ensemble soffite , retombées et volets roulants peuvent ne pas être indiqués sur les plans.
Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1). Hauteur minimale sous faux-plafonds , poutres ou soffites = 2,10 m.

LE LOFT

BATIMENT **B** - NIVEAU **R+1**
2 Pièces - **B103**

SURFACES HABITABLES

Séjour/Cuisine	25,60 m2
Chambre	13,70 m2
Salle d'eau	5,50 m2
Degagement	2,80 m2
Surfaces habitables	**47,60 m2**

SURFACES ANNEXES

Terrasse	11,7 m2
Jardinière	2,0 m2
Surfaces annexes	**13,7 m2**

AEI PROMOTION IMMOBILIÈRE

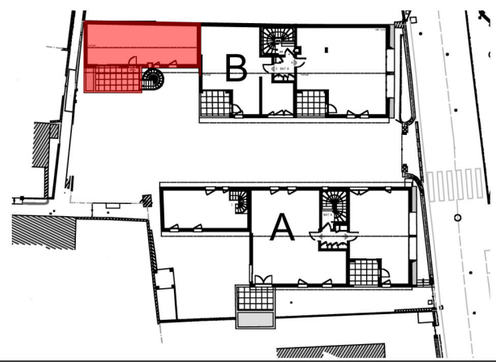

indice 08 juin 2021